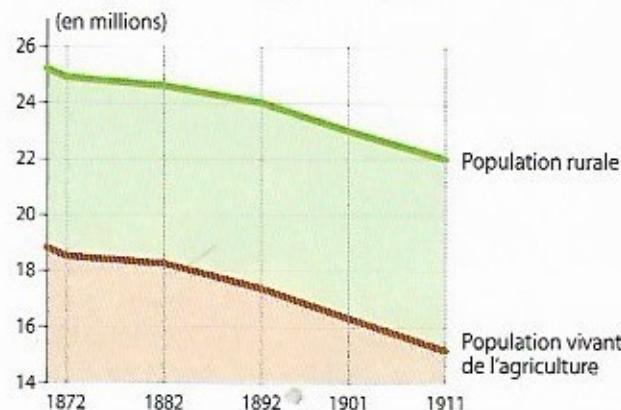


L'importance du monde rural et ses difficultés

Peut-on parler de crises des campagnes entre 1870 et 1914?

Après l'apogée de la France des campagnes et des paysans entre 1852 et 1870, la période 1870-1914 amorce son déclin. Marquée par l'exode et les crises sanitaires, la population rurale, encore majoritaire, oscille entre modernité et tradition.

1 ► Evolution de la population paysanne (1872-1911)

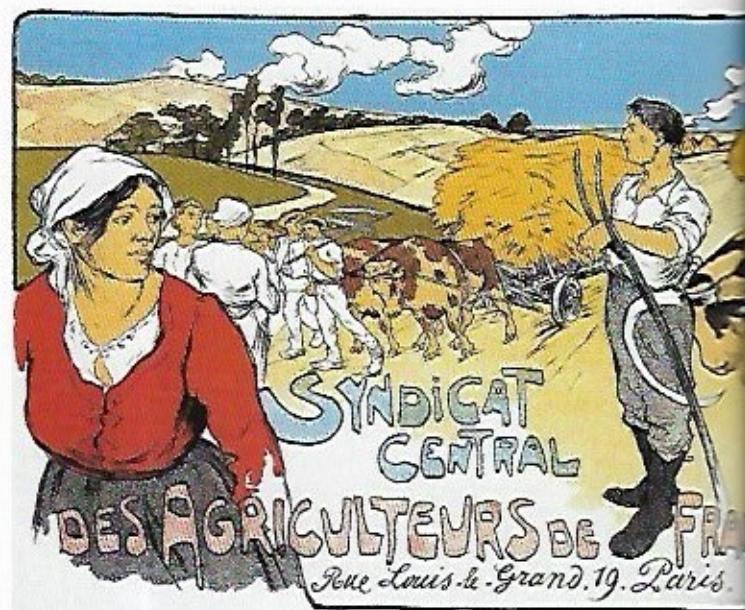


Source : *Histoire de la France rurale*, sous la direction de Georges Duby, tome 3 : *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, Le Seuil, 1976.

2 ► Dictée du 28 octobre 1899, école primaire de Ponts-de-Cé

«Aujourd'hui, chacun s'efforce de substituer le luxe à la simplicité [...]. Le villageois qui est dans la simplicité et la solitude rêve pour son fils richesses et honneurs. Il ne veut pas que ce fils bien-aimé vienne avec lui tracer un sillon pénible dans les plaines brûlantes et il se hâte de l'envoyer à la ville où il croit que la fortune l'attend. Bon laboureur, tu te prépares bien du chagrin [...]. Tu crois que ton fils trouvera à la ville un travail facile et rémunérateur. Il y usera au contraire sa vie dans un labeur pénible et peu lucratif. Au lieu de l'air pur de la vallée, il y respirera l'air malsain de ses ateliers.»

M. Quinton, *L'Agriculture et l'École (primaire publique) à la fin du xix^e siècle dans le Maine-et-Loire*, 1979.



3 ► Une France rurale encore traditionnelle

Georges Fay, affiche du Syndicat central des agriculteurs de France, 1900.

Questions

LIRE UN GRAPHIQUE

- Comment évolue la population rurale et agricole, en France, entre 1870 et 1914? (doc. 1)

CONTEXTUALISER

- Identifiez les causes de cette évolution. (doc. 2)
- Expliquez comment la paysannerie française s'organise pour faire face à ses difficultés. (doc. 3)

Bac

- Dans un paragraphe, exposez les difficultés des paysans français dans la société française entre 1870 et 1914. (doc. 1 et 2)

Notion

La recomposition sociale : p. 197

Vocabulaire

Syndicat : association qui a pour objet la défense d'intérêts communs (salaires, conditions et temps de travail).